



santé
famille
retraite
services
Midi-Pyrénées Nord



Rodez, le 18 février 2025

Notification d'Appel Fractionné de l'année 2025

LAFRAGETTE CÉRIC

Références : 1310848100038 NPD03 48 002

Date d'eligibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,80 % des cotisations et contributions sociales déduites au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Santé et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

INDÉMNITÉS JOURNALIÈRES AMPLA	87,50 Eur
ARS, CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, ET MALADIES PROF.	196,70 Eur
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE	206,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VVCA	27,65 Eur
Contributions () FMSE 2025	25,00 Eur
C.S.G. NON DEDUCTIBLE	54,80 Eur
C.S.G. DEDUCTIBLE	166,25 Eur
C.R.D.S	12,25 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNÉ	865,95 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de 865,95 Euros est à payer au plus tard le 31/03/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-réglement
- Virement bancaire

*Replié ch 0 991063
le 25/02/25*

MSA MPN
180 JOSEPH MARCEL UNAL
10074 MONT RULAN CÉDEX 14

Tel : 05 63 48 40 60
msa.mpn.fr

RODEZ (village nord)
GAREPS
ALPI, MONT RULAN